

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 260

présenté par

M. Bournazel, M. Potterie, Mme Chapelier, M. El Guerrab, M. Gassilloud, M. Herth,  
M. Lamirault, M. Ledoux, Mme Lemoine et Mme Magnier

**ARTICLE 10**

À la première phrase de l'alinéa 11, après la référence :

« 1 »,

insérer les mots :

« et au 2 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objectif d'intégrer l'intégralité des intermédiaires techniques à la signature des accords.

Cet amendement a été travaillé avec la Fédération Française des Télécoms.